



BUDGET : Ville de GODERVILLE

Sommaire :

- I. Le cadre général du budget*
- II. Le compte administratif 2018*
 - * IIa - la section de fonctionnement*
 - * IIb - la section d'investissement*
- III. Les données synthétiques du budget – Récapitulation*

I. Le cadre général du budget

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la ville.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2018.

Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité.

Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation.

Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2018 a été voté le 17 avril 2018 par le conseil municipal.

Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux.

Ce budget a été réalisé sur les bases du débat d'orientation budgétaire présenté le 10 avril 2018.

Il a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- de mobiliser des subventions auprès du Département, de la Région, de l'Etat ou autre organisme public chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la ville ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

Le compte administratif est un document de bilan retraçant les opérations comptables de l'exercice écoulé.

Il est approuvé en séance de conseil, il est la copie conforme du compte de gestion établi par le receveur municipal.

Le compte administratif a été voté le 26 février 2019.

Ce document est à disposition des administrés aux heures d'ouverture de la mairie.

II. Le compte administratif 2018 – bilan des opérations comptabilisées en 2018

II-a) La section de fonctionnement

a) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Les recettes de fonctionnement 2018 représentent 2 274 682.53 euros.

Elles correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, centre de loisirs, mise à disposition des salles municipales, droits d'entrée aux spectacles de la salle culturelle...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, aux loyers des immeubles, propriétés de la commune et à diverses subventions.

S'y ajoute l'excédent de fonctionnement constaté en 2017 et reporté sur 2018 d'un montant de 926 584.79 €.

(Excédent commune = 390 205.83 € + excédent service eau et assainissement = 522 056.96 € + excédent service assainissement non collectif = 14 322 €)

Soit un total de 3 201 267.32 €.

Les dépenses de fonctionnement 2018 représentent 1 734 422.69 euros.

Elles sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

S'y ajoute une opération d'ordre de 11 715.22 €.

Soit un total de 1 746 137.91 €.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la Ville à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

soit pour 2018 une somme de 1 455 129.41 €.

b) Les principales dépenses et recettes de la section :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses courantes	578 561.93	Recettes des services	147 342.31
Dépenses de personnel	979 903.28	Remb. s/rémunérations pers.	59 073.77
Autres dépenses de gestion courante	137 154.60	Impôts et taxes	991 969.08
Dépenses financières	38 173.88	Dotations et participations	904 777.71
Dépenses exceptionnelles	629.00	Autres recettes de gestion courante	166 363.79
Autres dépenses		Recettes exceptionnelles	5 144.47
Dépenses imprévues		Recettes financières	11.40
Total dépenses réelles	1 734 422.69		2 274 682.53
Charges (écritures d'ordre entre sections)	11 715.22	Produits (écritures d'ordre entre sections)	
Virement à la section d'investissement			
Total	1 746 137.91	Total	2 274 682.53
Solde fonctionnement reporté			926 584.79
Total général	1 746 137.91	Total général	3 201 267.32

Excédent brut = 540 259.84 €

Excédent avec reprise solde fonctionnement reporté = 1 455 129.41 €

c) La fiscalité

Les taux des impôts locaux pour 2018 :

	Taux 2018 Goderville	Taux 2017 Goderville	Taux moyens communaux 2017 au niveau	
			départemental	national
Concernant les ménages				
Taxe d'habitation	11.33	11.33	24.76	24.47
Taxe foncière bâtie	18.22	18.22	26.38	21.00
Taxe foncière non bâtie	32.14	32.14	42.47	49.46

Le produit de la fiscalité locale s'est élevé à 631 321 €.

GF

commentaire : Pas d'augmentation de la fiscalité pour 2018.

Rappel :

taux 2017 : augmentation 1.5 %

taux 2016 : pas d'augmentation

taux 2015 : augmentation 2%

taux 2014 : pas d'augmentation

d) Les dotations de l'Etat.

Les dotations de l'Etat sont arrêtées à 697 959 €

Elles sont composées de la façon suivante :

Dotation forfaitaire	317 466 €
Dotation de solidarité rurale	279 255 €
Dotation nationale de péréquation	101 238 €.

commentaire :

Dotation en légère hausse par rapport à 2017.

Rappel dotations 2017

Dotation forfaitaire 317 799 €

Dotation solidarité rurale 267 673 €

Dotation nationale de péréquation 97 676 €

e) Le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales.

Ce mécanisme de péréquation horizontale, institué depuis 2012 consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées.

Le bloc intercommunal (communauté de communes campagne de caux et ses communes membres) a bénéficié d'un reversement de 399 794 € pour 2018, chiffre en légère baisse en rapport à 2017 (- 2 370 €).

Cette attribution a fait l'objet d'une répartition entre la communauté de communes et les communes. (53 % pour le bloc communal – 47 % pour la communauté de communes).

La répartition entre les communes tient compte de la population, du potentiel fiscal et financier.

Pour Goderville, le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales a représenté la somme de 32 736 € pour 2018.

commentaire sur la section de fonctionnement :

Excédent brut dégagé sur l'exercice : 540 259.84 €.

Pas d'augmentation de la fiscalité.

Dotations en légère hausse de 14 811 €.

Fonds de concours versé par la Communauté de Communes de 42 000 €.

Compensation versée par la communauté de communes suite au transfert de la fiscalité professionnelle : 162 928 €

La ligne « solde de fonctionnement reporté » d'un montant de 926 584.79 € comprend :

la reprise de l'excédent de la commune : 390 205.83 €

la reprise de l'excédent du service de l'eau et de l'assainissement : 522 056.96 €

la reprise de l'excédent du service d'assainissement non collectif : 14 322.00 €

comparatif entre exercice 2017 et exercice 2018

	<i>2017</i>	<i>2018</i>	
<i>Excédent brut dégagé s/exercice</i>	<i>555 229.93 €</i>	<i>540 259.84 €</i>	
<i>Dépenses totales</i>	<i>1 672 102.27 €</i>	<i>1 734 422.69 €</i>	<i>+ 62 320.32 €</i>
<i>Augmentation des dépenses liées essentiellement aux dépenses ci-après</i>			
<i>Dépenses entretien courant</i>	<i>557 142.42 €</i>	<i>578 561.93 €</i>	<i>+ 21 419.51 €</i>
<i>Dépenses de personnel</i>	<i>888 910.05 €</i>	<i>920 829.51 €</i>	<i>+ 31 919.46 €</i>

Pour les dépenses d'entretien courant,

- le versement de la rémunération 2017 due au délégataire pour l'entretien du réseau des eaux pluviales a été comptabilisé en début d'année 2018.

Pour les dépenses de personnel,

- un capital décès et une indemnité pour congés non pris ont été versés à l'épouse d'un agent décédé en août 2018. montant 15 562.88 €.

- différents remplacements de congés maladie ont généré une augmentation de la masse salariale.

Recettes totales 2 227 332.30 € 2 274 682.53 € + 47 350.23 €

Augmentation entre autre des recettes

de fiscalité + 11 000 € (augmentation des bases imposables)

de dotations + 14 811 €

de la part communale sur la taxe additionnelle aux droits de mutation + 18 449 €

du fonds de péréquation des ressources intercommunales + 3 500 €.

Attention diminution du fonds départemental de taxe professionnelle – 9 600 € (annoncé encore à la baisse en 2019).

II- b). La section d'investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir.

Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la ville à moyen ou long terme.

Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement de la ville regroupe :

- en dépenses :

toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- en recettes :

deux types de recettes coexistent :

les recettes financières : fonds de compensation de la TVA, la taxe d'aménagement liée aux autorisations d'urbanisme,

les recettes d'équipement qui correspondent aux subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus.

b) Les principaux projets de l'année 2018 ont été les suivants :

<i>Mise aux normes installation électrique de l'église</i>	44 869.44 €
<i>Troisième tranche accessibilité voirie aux PMR</i>	40 759.94 €
<i>Acquisition camion nacelle et tracteur</i>	39 800.00 €
<i>Cimetière : accessibilité PMR</i>	41 730.00 €

c) Les subventions d'investissements reçues :	75 818.09 €
- de l'Etat :	62 953.86 €
- de la Réserve parlementaire :	12 864.23 €

d) Le fonds de compensation de TVA :

Sont éligibles les dépenses de l'année N-1.

e) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Opérations d'équipement		Opérations d'équipement	
<u>Travaux s/bâtiments</u>		<u>Subventions</u>	
Eglise	44 869.84	Eglise	15 016.44
Bâtiments scolaires	30 402.53		
Enceinte sportive	5 160.00	Enceinte sportive	22 729.41
Travaux divers	75 035.66	Mairie	14 179.80
Travaux logements	22 441.19		
Salle La Ficelle	3 720.00	Salle La Ficelle	9 065.25
<u>Travaux VRD</u>			
Voirie	49 366.34	Voirie PMR	14 827.19
Eclairage public			
<u>Autres dépenses</u>			
Aménag.cimetière	41 730.00		
Etudes centre-bourg	24 476.00		
Investigations cavités	28 648.40		
<u>Acquisition mobilier</u>	69 603.90		
<u>matériel-véhicules</u>			
Total opér.équipement	395 453.86	Total opér.équipement	75 818.09
Opérations financières		Opérations financières	
Remb.emprunt - capital	144 192.12	Emprunt	
Dépôt et cautionnement	926.00	Dépôt et cautionnement	125.93
		FCTVA	62 868.92
		Taxe d'aménagement	33 828.16
		Affectation du résultat	456 651.72
		Produit de cessions	
Total opér.financières	145 118.12		553 474.73
Opérations d'ordre		Opérations d'ordre	
entre sections	88 516.40	entre sections	88 516.40
		Indemnité renégo.prêt	10 115.22
		Amortissem.participation	1 600.00
Total	629 088.38	Total	729 524.44
Solde investis.reporté		Solde investis.reporté	2 680.88
Total général	629 088.38	Total général	732 205.32

Excédent d'investissement constaté : 103 116.94 €

commentaire :

La ligne « solde d'investissement reporté » d'un montant de 2 680.88 € comprend :

la reprise du déficit de la commune : 90 731.72 €

la reprise de l'excédent du service de l'eau et de l'assainissement : 80 668.50 €

la reprise de l'excédent du service d'assainissement non collectif : 12 744.10 €

L'indemnité de renégociation d'un montant de 10 115.22 € concerne un prêt du Crédit Agricole réalisé en 2011 pour l'acquisition des bâtiments de la Briqueterie.

Le taux était de 4.18 %, aujourd'hui le taux renégocié est de 1.57 %.

Cette révision permet une réduction de la mensualité de remboursement de 132.96 € sur les 8 années à venir.

II- c). Vue d'ensemble (section investissement et section de fonctionnement) :

<u>Fonctionnement</u>	<u>Recettes</u>	<u>Dépenses</u>
Exercice 2018	2 274 682.53 €	1 746 137.91 €
Résultat N-1 reporté	926 584.79 €	
Total section fonctionnement	3 201 267.32 €	1 746 137.91 €
<i>Excédent fonctionnement constaté = 1 455 129.41 €</i>		

<u>Investissement</u>	<u>Recettes</u>	<u>Dépenses</u>
Exercice 2018	729 524.44 €	629 088.38 €
Résultat N-1 reporté	2 680.88 €	
Total section investissement	732 205.32 €	629 088.38 €
<i>Excédent investissement constaté = 103 116.94 €</i>		

Résultat global 3 933 472.64 € 2 375 226.29 €
Excédent global = 1 558 246.35 €

Restes à réaliser

sur investissement 2018 32 600.00 € 424 500.00 €

reportés sur budget 2019

Excédent à reporter sur 2019 après financement des restes à réaliser = 1 166 346.25 €.

commentaire :

Les résultats du compte administratif 2018 coïncident en tout point avec les résultats annoncés par Madame Heuzé, receveur municipal au travers du compte de gestion 2018.

64

III. Les données synthétiques du budget

a) Principaux ratios

Pour info : population DGF 2018 : 2891 (2875+16)

Informations financières - Ratios		Valeurs 2018	Moyennes Nationales de la strate*
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	600	777
2	Produit des impositions directes/population	218	421
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	787	915
4	Dépenses d'équipement brut /population	137	288
5	Encours de la dette/population	385	759
6	DGF/population	241	226
7	Dépenses personnel/dépenses réelles fonctionnement	53 %	48 %
9	Dépenses fonct et remb.dette en capital/recettes réelles fonct.	82 %	89 %
10	Dépenses équipement brut/recettes réelles fonct.	17 %	28 %
11	Encours dette/recettes réelles fonctionnement	48.92 %	78 %

*Moyennes nationales de la strate 2016

<i>Dépenses réelles de fonctionnement</i>	<i>1 734 422.69</i>
<i>Recettes réelles de fonctionnement</i>	<i>2 274 682.53</i>
<i>Epargne brute</i>	<i>540 259.84</i>
<i>Produit des impositions directes</i>	<i>631 321.00</i>
<i>Dépenses d'équipement brut</i>	<i>395 453.86</i>
<i>Encours de la dette</i>	<i>1 112 824.52</i>
<i>Dotation globale de fonctionnement</i>	<i>697 959.00</i>
<i>Dépenses de personnel</i>	<i>979 903.28</i>
<i>Remb. s/rémunérations personnel</i>	<i>59 073.77</i>
<i>Remboursement de la dette en capital</i>	<i>144 192.12</i>

b) Etat de la dette

Encours de la dette	Date contrat	Capital initial	Amortissement 2018		Capital restant dû 31/12/2018
			Capital	Intérêts	
<i>Caisse d'Epargne de Normandie</i>	16/08/2004	350 000.00	28 777.07		0.00
<i>Caisse Française de Financement</i>	20/12/2004	80 000.00	5 218.85		0.00
<i>Caisse Française de Financement</i>	30/06/2006	150 000.00	11 278.37	1 859.99	36 536.32
<i>Caisse Française de Financement</i>	23/11/2006	150 000.00	9 732.41	1 635.04	29 197.17
<i>Caisse d'Epargne de Normandie</i>	05/03/2008	137 448.82	12 308.29	1 664.95	29 763.86
<i>Caisse Française de Financement</i>	10/01/2008	350 000.00	11 364.37	11 959.38	232 207.61
<i>Caisse Française de Financement</i>	10/01/2008	200 000.00	14 171.63	3 692.54	63 729.96
<i>Caisse Française de Financement</i>	01/04/2008	104 980.54	3 299.46	40.76	0.00
<i>Crédit Agricole</i>	29/08/2011	340 000.00	22 519.46	7 630.30	211 143.32
<i>Caisse d'Epargne de Normandie</i>	01/12/2014	600 000.00	26 235.04	9 690.92	510 246.28
Totaux			144 192.12	38 173.88	1 112 824.52

Nota : Pour les collectivités locales et leurs établissements (communes, départements, régions, EPCI, syndicats mixtes, établissements de coopération interdépartementale), les articles L 2121-26, L 3121-17, L 4132-16, L.5211-46, L 5421-5, L 5621-9 et L 5721-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés.

Fait à Goderville, le 26 février 2019
Le Maire, Guy Fontanié,

